

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du mercredi 23 octobre 2013  
à 9 H 30 à La Roche Bernard

REÇU EN PREFECTURE  
NANTES, LE

12 NOV. 2013

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mercredi 23 octobre 2013 à 9 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

**ABSENT EXCUSÉ :**

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du mercredi 23 octobre 2013  
à 9 H 30 à La Roche Bernard

REÇU EN PREFECTURE  
NANTES, LE

12 NOV. 2013

**6 – RESSOURCES**

**Tableau des effectifs :**

- création d'un emploi permanent de chargé de mission « milieux naturels- biodiversité »

La révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – Vilaine, la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales dans sa mise en œuvre et celle des Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques sur les marais de Vilaine, ainsi que la nécessité de suivre et analyser les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U) et les Schémas de Cohérence Territoriale (S.C.O.T), imposent d'adapter les effectifs du service « milieux naturels ».

Le récent départ du technicien « Marais » et le terme au 9 novembre 2013 du contrat à durée déterminée de l'Ingénieur « espèces invasives » conduisent à proposer au Conseil d'Administration à :

- la prolongation à l'identique jusqu'au 31 décembre 2013 de l'emploi d'ingénieur « espèces invasives »
- la création d'un emploi permanent de chargé de mission « milieux naturels – biodiversité » dans les conditions suivantes :

<b>CHARGE DE MISSION « milieux naturels - biodiversité »</b>	
<b>Nature des fonctions</b>	Animation, coordination et assistance technique aux structures de bassin Assistance technique aux Maîtres d'ouvrage en charge de la mise en œuvre des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) concernant le site Natura 2000 des Marais de Vilaine Inventaire et lutte contre les espèces aquatiques invasives Suivi scientifique sur les marais de l'ISAC et du Trévelo Accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Suivi et analyses des Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U) et des Schémas de Cohérence Territoriale (S.C.O.T), analyse des inventaires des Zones Humides
<b>Niveau de recrutement</b>	Cadre d'emploi d'Ingénieur Territorial
<b>Niveau de rémunération</b>	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
<b>Date d'effet</b>	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- Décide la création de cet emploi dans les conditions proposées.
- Charge le Président d'entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François GUERIN

REÇU EN PREFECTURE  
NANTES, LE

12 NOV. 2013